



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE



BAAS
Aéronautique · Spatial · Défense
Nouvelle-Aquitaine



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



PRIX AÉRONAUTIQUE ET ESPACE NOUVELLE-AQUITAINE

Concours Lycéens

Règlement 2022



Pour obtenir le règlement et pour vous inscrire, contactez : caroline.valade@ac-bordeaux.fr ou consultez les sites www.aero-baas.fr et www.ac-bordeaux.fr



ARTICLE 1. PRÉLIMINAIRE

Le rectorat de l'académie, l'association BAAS (Aéronautique-Spatial-Défense Nouvelle-Aquitaine), en partenariat avec l'Association Aéronautique Astronautique de France (3AF) et Aérocampus organisent un concours intitulé « **Prix Aéronautique et Espace Nouvelle-Aquitaine, Concours Lycéens** ». Ce concours s'adresse aux lycéens des classes de Seconde, Première et Terminale, ainsi qu'aux apprentis des CFA de tous les établissements de Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 2. OBJECTIF

Le « **Prix Aéronautique et Espace Nouvelle-Aquitaine, Concours Lycéens** » a pour but de faire découvrir aux lycéens l'activité industrielle aéronautique et spatiale de leur région, ses métiers et son positionnement mondial.

ARTICLE 3. EQUIPES

Chaque équipe est constituée de trois élèves minimum à cinq élèves maximum. La mixité est recommandée.

ARTICLE 4. ENCADREMENT

Chaque équipe est encadrée par au moins un enseignant. Un enseignant peut encadrer plusieurs équipes. C'est cet enseignant qui sera l'interlocuteur de la coordonnatrice du prix. Si plusieurs enseignants encadrent une équipe, l'un d'eux devra être désigné comme référent (voir article 7 – Professeur référent).

ARTICLE 5. EPREUVES

Ce concours comporte deux parties.

Partie n°1 : **Vidéo sur un métier de l'industrie aéronautique**

Chaque équipe dispose de trois minutes maximum pour présenter un métier **de l'industrie aéronautique ou spatiale**. La présentation ne peut pas être inférieure à 2 minutes. Ce métier doit participer à la construction ou au maintien en condition opérationnelle (maintenance et réparation) des aéronefs, des spatonefs ou des systèmes embarqués (et donc exister, par exemple, dans l'une des entreprises de BAAS ou chez l'un de leurs sous-traitants).

Les métiers « d'exploitation », relevant de l'aviation commerciale (pilote de ligne, hôtesse de l'air, contrôleur aérien, exploitation d'aéroport, etc...) ne font pas partie des métiers pris en compte dans ce concours.

Le fichier vidéo devra être enregistré sous un nom qui contient le nom du lycée. La vidéo sera au **format MP4**. Si le format MP4 n'est pas possible (smartphone non compatible), contacter la coordonnatrice du prix. Cette vidéo sera transmise à la coordonnatrice du prix par 'WeTransfer' (taille maxi du fichier = 2G0) **deux semaines avant la date de la sélection départementale**

(voir planning article 15 : calendrier).

NB : Une attention particulière doit être portée au logiciel de montage utilisé : certains logiciels imposent un bandeau publicitaire au milieu de l'image ce qui nuit à la qualité et à la lecture de la vidéo et pénalise les élèves.

Partie n° 2 : Les avancées scientifiques ou techniques qui vont permettre de concevoir l'avion décarboné, digital et connecté :

L'industrie aéronautique, spatiale et de défense est mobilisée pour atteindre l'objectif de division par deux des émissions mondiales par rapport au niveau de 2005.

Le sujet de cette année concerne les innovations et/ou les ruptures technologiques pour l'aéronef du futur : décarboné, digital et connecté. Elles peuvent être scientifiques ou techniques dans les domaines de la propulsion, des équipements, des matériaux, des intérieurs de cabine, de l'aérodynamisme, des systèmes et de la chaîne d'énergie à bord, et des carburants etc.

Cette **présentation en présentiel**, d'une durée maximum de neuf minutes doit donc concerner une technologie, un équipement spécifique ou éventuellement un procédé de fabrication industriel destinés à être mis en œuvre sur un aéronef. Cette présentation doit contenir une description scientifique des principes mis en œuvre par cette avancée.

Une **partie** de cette présentation n°2 sera faite **en anglais**, mais cette partie en anglais ne devra pas dépasser trois minutes et sera présentée en direct, elle ne sera donc pas préenregistrée.

ARTICLE 6. ACCOMPAGNEMENT

Chaque équipe participant au concours pourra demander à la coordinatrice du prix, une visite d'entreprise ou une intervention en classe d'un professionnel d'une entreprise de BAAS, qui viendra présenter l'industrie aéronautique, spatiale et de défense en France et en Nouvelle-Aquitaine, ses métiers et son propre métier. Les demandes seront satisfaites en donnant priorité aux dossiers complètement et correctement renseignés, dans l'ordre d'arrivée et selon les disponibilités des professionnels et des entreprises. Il est à noter que le traitement d'une demande prend au minimum un mois. La date limite de ces demandes est indiquée à l'article 15.

ARTICLE 7. PROFESSEUR RÉFÉRENT

L'équipe devra être présentée par un professeur ou un enseignant. Son rôle est principalement de guider et d'orienter les élèves durant la préparation du concours.

Le professeur référent pourra consulter la coordonnatrice du prix afin d'éviter tout risque de hors sujet. Il s'appuiera sur l'article 19 du présent règlement, qui présente les principales erreurs relevées pénalisant les participants. Cet article a été rédigé en prenant en compte le retour d'expérience des éditions précédentes de ce concours.

Il assure également les relations entre l'équipe et la coordonnatrice du prix.

ARTICLE 8. INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire au PAENA, l'équipe doit renseigner le dossier d'inscription en ligne sous la

responsabilité de l'enseignant référent (cf. article 7).

Le dossier d'inscription en ligne est disponible :

- sur le site de BAAS : <http://aero-baas.fr/>
- ou directement par le lien : <https://bit.ly/3zibzHO>

La participation et l'inscription à ce prix implique de facto l'acceptation de l'utilisation éventuelle qui sera faite des images (photos individuelles, photos de groupe, vidéos, etc.) qui seront prises par les organisateurs du prix ou produites par les élèves et/ou leurs professeurs dans le cadre du Prix Aéronautique et Espace Nouvelle-Aquitaine.

Les prises de vue et la publication d'images sur laquelle les élèves et/ou leurs professeurs apparaissent ne pourront porter atteinte à leur vie privée et plus généralement, ne seront pas de nature à leur nuire ou à leur causer un quelconque préjudice ; ceci, quels que soient les supports écrits, électroniques, audio-visuels utilisés et sans limitation de durée.

ARTICLE 9. JURY DES SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Une sélection départementale est organisée par département ou pour deux départements limitrophes. Si le nombre d'équipes inscrites dans un département est trop élevé, la coordinatrice du prix pourra demander aux professeurs référents qui présentent plusieurs équipes, de faire une présélection afin de limiter le nombre d'équipes par établissement à une ou deux équipes, de telle sorte que la sélection départementale puisse se tenir en une seule journée.

Les jurys sont composés de représentants de l'Éducation Nationale, d'entreprises aéronautiques de BAAS, de la 3AF et/ou d'Ingénieurs Pour l'École, etc.

Le jour de la sélection départementale, les élèves présentent les épreuves prévues à l'article 5 en respectant les temps impartis.

A l'issue de la présentation, cinq minutes seront consacrées aux questions du jury.

Les critères d'évaluation, précisés à l'article 12, sont les mêmes que ceux utilisés pour la finale régionale.

Le transport des élèves est organisé et financé par chaque établissement.

Les vidéos devront être envoyées à la coordinatrice du prix quinze jours avant la date de la sélection départementale.

Toutes les équipes qui achèvent leur projet et le présentent au jury départemental sont récompensées par des cadeaux d'entreprises. Les cadeaux d'entreprise sont remis aux professeurs le jour de la sélection départementale. Ils se chargent d'en assurer la répartition en intégrant éventuellement les élèves qui ont participé aux sélections internes aux établissements.

Les meilleures équipes sont sélectionnées pour la finale régionale. Le jury se réserve la possibilité de sélectionner trois à quatre équipes finalistes quel que soit leur département d'origine. Il est donc possible que deux équipes soient issues du même département.

ARTICLE 10. CONDITIONS MATÉRIELLES DES SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET DE LA FINALE

Pour les sélections départementales, la salle sera équipée d'un vidéoprojecteur et d'enceintes amplifiées. En revanche, **les équipes devront disposer de leur propre ordinateur** si elles en ont besoin pour leur présentation, avec une sortie VGA pour projection sur écran. L'accès à Internet n'étant pas garanti, les présentations devront être enregistrées sur le PC et sur une clé USB.

ARTICLE 11. JURY RÉGIONAL

Lors de la finale, les équipes présentent leurs travaux dans les mêmes conditions que pour la sélection départementale. Les équipes sont encouragées à améliorer leur présentation entre la sélection départementale et la finale académique.

Le jury est composé de représentants des industriels de BAAS, du rectorat de l'académie, du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, de la 3AF et d'Aérocampus.

ARTICLE 12. CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES ÉQUIPES

L'appréciation des projets est fondée sur les critères suivants :

1) Sélections départementales

Présentation du métier - vidéo notée sur 15 points :

- intérêt de la présentation (scénarisation très appréciée) ;
- exactitude des informations ;
- travaux de recherche et d'information ;
- qualité des supports visuels utilisés en support de la présentation.

Les avancées scientifiques ou techniques qui vont permettre de concevoir l'avion décarboné, digital et connecté - saynète notée sur 20 :

- pertinence et originalité du choix du thème ;
- intérêt et illustration de la présentation ;
- exactitude des informations ;
- qualité technique et/ou scientifique des éléments exposés ;
- qualité des supports utilisés.
- organisation du travail en équipe ;
- communication réalisée autour du projet (par exemple, présentation aux autres élèves de la classe et de l'établissement, aux parents, à la collectivité locale, à la presse régionale, publication sur internet, sur la page Facebook du prix ...)
- utilisation de l'anglais ;

- respect du timing ;
- mixité des équipes ;
- connaissance du règlement du concours.

L'ensemble est ramené à une note finale sur 20.

2) Finale académique régionale

Les avancées scientifiques ou techniques qui vont permettre de concevoir l'avion décarboné, digital et connecté - saynète notée sur 20 selon les mêmes critères que pour les sélections départementales

ARTICLE 13. FINALE RÉGIONALE

Le jury décerne le Grand Prix (1° prix) du concours Lycéens et établit le classement des équipes ayant participé au prix. L'équipe gagnante reçoit le trophée du vainqueur. Chaque membre de l'équipe reçoit un cadeau particulier offert par le conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (un IPad dernière génération pour les éditions 2020 et 2021), un diplôme et des cadeaux d'entreprises.

Chaque équipe finaliste reçoit un trophée pour son établissement, un diplôme correspondant à son prix et des cadeaux d'entreprises sont distribués à chaque participant.

ARTICLE 14. DÉPLACEMENTS

Les déplacements des équipes sont à la charge des établissements.

ARTICLE 15. CALENDRIER

	Dates limites
inscription des équipes	10 décembre 2021
demandes de visite ou d'intervention	11 février 2022

Les sélections départementales sont prévues aux dates indiquées ci-dessous.

Départements	Dates prévisionnelles
33	22 et 24 mars 2022
24	29 mars 2022
40 - 64	31 mars 2022
47	5 avril 2022
16 – 17 – 86 - 79	7 avril 2022
19 – 23 - 87	12 avril 2022

Les dates retenues pour les sélections départementales ne pouvant pas prendre en compte les inscriptions à venir, ces dates sont indicatives et seront fixées définitivement à la rentrée des vacances d'hiver, soit

début mars 2022.

La date limite de réception des vidéos pour l'épreuve du long vol est fixée au vendredi 15 avril 2022.

La finale régionale aura lieu la journée du jeudi 19 mai 2022 à l'Aérocampus Aquitaine de Latresne à côté de Bordeaux (33). Elle sera suivie de la cérémonie de remise des prix.

ARTICLE 16. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

L'article 19 intitulé "Précisions et recommandations" donne des indications sur le déroulement de ce prix. Sa lecture est vivement recommandée.

Vous trouverez également des informations sur les sites suivants :

- le site de BAAS : <http://aero-baas.fr/>
- et pour inscrire vos équipes directement par le lien vers le formulaire Google : <https://bit.ly/3zibzHO>

ARTICLE 17. CONTACT

Pour l'inscription, pour toute correspondance ou toute information complémentaire, s'adresser à Sophie Belaud, Ingénieur pour l'école ArianeGroup, coordonnatrice régionale du prix à l'adresse mail suivante :

sophie.belaud@ac-bordeaux.fr

ARTICLE 18. LISTE DES MEMBRES BAAS

ENTREPRISES

	<p>AIRBUS FLIGHT ACADEMY Cognac</p> <p>ARIANEGROUP Issac</p> <p>ARIANEGROUP Le Haillan</p> <p>ARIANEGROUP Saint-Médard</p> <p>CEA-CESTA Le Barp</p> <p>DAHER Aerospace Le Haillan</p> <p>DASSAULT AVIATION Biarritz</p> <p>DASSAULT AVIATION Mérignac</p> <p>DASSAULT FALCON SERVICES Mérignac</p> <p>LATECOERE Liposthey</p> <p>MBDA Cazaux</p> <p>ONERA</p> <p>POTEZ AERONAUTIQUE Aire- sur- l'Adour</p> <p>ROXEL France St-Médard-en-Jalles</p> <p>SABENA TECHNICS Mérignac</p> <p>SAFRAN AIRCRAFT ENGINES Bordeaux</p> <p>SAFRAN CERAMICS Le Haillan</p> <p>SAFRAN HELICOPTER ENGINES Bordes</p> <p>SAFRAN HELICOPTER ENGINES Tarnos</p> <p>SAFRAN LANDING SYSTEMS Bidos</p> <p>SAFT Bordeaux</p> <p>STELIAAEROSPACE Rochefort</p> <p>STELIAAEROSPACE COMPOSITES Salaunes</p> <p>STELIAAEROSPACE Mérignac THALES AVIONICS Mérignac</p> <p>THALES SYSTEMES AEROPORTES Mérignac</p> <p>DGA</p> <p>DGA Essais de Missiles – Gironde</p> <p>DGA Essais de Missiles – Landes</p> <p>DGA Essais en Vol – Cazaux</p> <p>ARMEE DE L'AIR</p> <p>AIA de Bordeaux</p> <p>CEAM Mont-de-Marsan</p> <p>CFA Mérignac</p> <p>DMAé Mérignac</p> <p>INSTITUTIONS</p> <p>CCI BORDEAUX GIRONDE</p> <p>UIMM Adour-Atlantique UIMM Gironde-Landes</p>
--	--

ARTICLE 19. PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

Suite aux retours d'expérience des années passées et aux remarques faites par les participants, au fil du temps, les principales erreurs à éviter sont listées ci-dessous :

- Présentation avec fautes d'orthographe
- Non-respect et non-connaissance du règlement
- Non-respect des timings indiqués au règlement
- Lecture du diaporama projeté
- Lecture systématique d'un texte imprimé sur papier
- Présentation métier incomplète ou trop superficielle et/ou contenant des informations inexactes
- Métier ne faisant pas partie de l'INDUSTRIE, mais relevant de l'exploitation des avions (ingénieurs de piste, designer, contrôleur aérien, formateur de pilote)
- Vidéos de très mauvaise qualité, inaudibles mal montées
- Absence de support (.ppt) pour les présentations (saynètes)
- Manque de travail en équipe et/ou mauvaise répartition des tâches
- Diaporama pas cohérent avec le discours des élèves
- Lecture d'une fiche ONISEP très générale (toutes industries confondues) et souvent incomplète sur certains aspects. Pour parler d'un métier de l'industrie aéronautique, il vaut mieux consulter les informations données par les sites aeroemploiinformation.com et gifas.com ou par les sites des grands groupes aéronautiques et spatiaux
- Absence d'actions de communication réalisées par l'équipe : article, blog, présentation dans l'établissement, etc.
- Présentation ne correspondant pas au sujet du concours
- Pas de développement scientifique ou technique pendant la présentation
- Explications insuffisantes
- Lecture d'un texte, technique ou scientifique, non compris par les élèves
- Trop d'éléments hors sujet durant la présentation
- Partie en anglais trop longue ou trop brève
- Partie en anglais portée par un seul élève
- Anglais incompréhensible

Cette liste non exhaustive sera incrémentée chaque année, si besoin